

COMMISSION D'AJUSTEMENT EN 1^{RE} TECHNOLOGIQUE

30

OBJECTIF

Offrir une place à l'issue d'Affelnet-Lycée aux élèves non affectés en 1^{re} technologique et aux emménageants dans le département. L'affectation prend en compte, autant que possible, les vœux formulés et leur zone de résidence.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Transmission des dossiers **uniquement pour la 1^{re} STAV**

- Envoi à la DIVEL de Seine-et-Marne, des dossiers des élèves concernés.

Pour les autres séries technologiques, **aucun dossier à envoyer** : les élèves sont repérés par les DSDEN à l'issue du tour principal d'Affelnet-lycée.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Avant chaque commission

- Transmet à la DIVEL/DESCO de son département le nombre de places vacantes en 1^{re} T à l'issue des inscriptions des élèves.

Après chaque commission

- Contacte, par téléphone, les élèves affectés dans l'établissement.

CALENDRIER DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

DPT	1 ^{RE} T	RETOUR PLACES VACANTES		DATE DE LA COMMISSION
		DATE LIMITE	COURRIEL	
77	Post Affelnet-Lycée	06 juillet	affectations77@ac-creteil.fr copie à : ce.77iio@ac-creteil.fr	07 juillet
93	Post Affelnet-Lycée	06 juillet 12h	ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	08 juillet
	De rentrée	Jour commission	Lors de la commission d'ajustement	04 septembre
	Post rentrée	16 septembre	ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	17 et 18 septembre
		30 septembre		1 ^{er} et 02 octobre
94	Post Affelnet-Lycée	06 juillet	ce.94desec@ac-creteil.fr	07 juillet
	De rentrée	/		27 août
	Post rentrée	/	/	11 septembre

RESULTATS

- Transmission par la DIVEL/DESCO des résultats aux établissements d'origine, aux CIO et des notifications d'affectation aux représentants légaux.
- Les élèves non affectés doivent impérativement se présenter dans leur établissement d'origine le jour de la rentrée.

Particularité Seine-Saint-Denis

- Visualisation des résultats via l'espace métiers : <http://extranet.dsdn93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>.